

Date de dépôt : 19 août 2009

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la propreté, la salubrité et la sécurité de notre canton

Rapport de M. Frédéric Hohl

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 14 novembre 2002 et renvoyée à la Commission des pétitions.

La commission a discuté à deux reprises de cette pétition lors de ses séances du 28 avril et du 12 mai 2003 sous la présidence de M. André Raymond. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M^{me} Stéphanie Downing. Que ces deux personnes soient ici remerciées.

La pétition 1412, munie de 5669 signatures et déposée par le comité « pour la propreté, la salubrité et la sécurité de notre canton », demande :

- de développer un système de sanctions allant de l'amende aux travaux d'intérêt général lors du non-respect de la propreté dans notre canton en cas de déprédation de biens publics et privés;
- de développer une politique de prévention et de répression accrue dans notre canton en général, et dans notre cité en particulier;
- d'assurer une meilleure sécurité du citoyen en instaurant des contrôles réguliers, de jour comme de nuit, des quartiers et des lieux où se pratiquent des échanges de drogue.

Les pétitionnaires font remarquer dans leur pétition que le commerce de détail genevois participe à l'animation et à la vie de notre canton. Il est le plus grand employeur du canton après l'Etat. Les pétitionnaires sont également inquiets du fait que les problèmes de propreté, de salubrité et de sécurité nuisent à la bonne marche des affaires.

I. Les Auditions

Audition du 28 avril 2003, M^{me} la Conseillère d'Etat Micheline Spoerri

M^{me} Spoerri propose de bien distinguer les deux aspects de la pétition, soit la propreté et la salubrité d'une part et la sécurité d'autre part.

Dans le premier cas, elle explique que son département est impliqué. Un plan de propreté est en effet en pré-consultation, et il vise à répartir les tâches dans le cadre du canton et entre le canton et les communes. Elle estime que ce plan est très bien fait. Il est conduit par M. Cramer et présente les mesures et les objectifs. Ce plan propose de développer le système préventif ainsi que les sanctions. Elle indique encore qu'une campagne de prévention débutera en mai. Dans ce projet, le rôle des communes est déterminant.

Concernant le volet de la sécurité, M^{me} Spoerri explique qu'elle a mis en œuvre une stratégie afin de l'améliorer, que ce soit dans les quartiers, à l'école, dans le cadre de la violence conjugale, etc. Elle explique que les phénomènes d'insécurité touchent particulièrement Genève car c'est une ville très attractive. Elle indique qu'elle a eu de nombreuses rencontres avec les commerçants. Elle souhaite présenter ici les mesures engagées :

- augmentation des effectifs de gendarmerie ;
- renforcement de la présence policière ;
- collaboration entre les commerçants, les écoles, les polices municipales, d'autres cantons et la France ;
- amélioration du recrutement des futurs policiers ;
- que Genève soit assez dissuasive envers le trafic de drogue ;
- lutte contre l'alcool, particulièrement chez les mineurs.

Un commissaire (S) remarque que la pétition demande plus de sanctions et propose des travaux d'intérêt général. Il demande comment le département pourrait procéder. Il demande également l'avis de la conseillère d'Etat sur les contrats de quartier et sur la présence des concierges d'immeuble qui ont disparu au profit d'entreprises de nettoyage.

M^{me} Spoerri rappelle que les sanctions en ce qui concerne la salubrité et la propreté sont des tâches communales. Elle-même trouve que les travaux d'intérêt général sont une bonne chose.

Concernant les contrats de quartier, M^{me} Spoerri évoque les expériences du Lignon et de Vernier. Elle rappelle que l'expérience est conduite depuis longtemps, et que la police y contribue par l'intermédiaire de M. Froidevaux. Selon elle, un contrat de quartier doit être conduit par la commune, celle-ci doit avoir la compétence de décider et de construire le cadre de travail. Elle

indique que c'est pour des raisons de points de vue différents que les travaux ont ralenti. Elle explique également que certaines initiatives de la «délégation proximité» du Conseil d'Etat n'ont pas été comprises par les communes. M^{me} Spoerri estime que les travaux doivent reprendre, mais être conduits par le Conseil administratif des communes.

Une commissaire (S) demande quelle collaboration existe entre la police et le Département de l'Action Sociale. Elle souhaite savoir si les gendarmes ou les îlotiers travaillent avec les éducateurs de rue par exemple.

M^{me} Spoerri explique qu'il y a vingt îlotiers pour le canton, ce qui est insuffisant. Elle indique que leur rôle est justement de faire le lien entre le policier et l'acteur de terrain. Elle fait savoir qu'il n'est pas question d'enlever ou de s'écarter de la politique d'îlotage. Elle rappelle que le manque d'effectif est patent. M^{me} Spoerri fait remarquer que les solutions dépendent des départements et du Parlement.

M^{me} Spoerri explique que des consultations ont eu lieu durant huit mois avec un juge d'instruction, un représentant du tribunal de la jeunesse, des gardes-frontière, des policiers, des directeurs de collèges et des éducateurs. Aujourd'hui, les conclusions tirées par ce groupe doivent être synthétisées. Elle indique que M. Beer n'a pas été inclus dans les travaux car il est arrivé après coup, mais elle espère qu'il va adhérer aux propositions faites.

Un commissaire (S) indique que les pétitionnaires n'ont pas encore été entendus. Il demande si M^{me} Spoerri connaît le comité pétitionnaire, et si elle l'a rencontré.

M^{me} Spoerri répond qu'il s'agit d'un groupe élargi de commerçants, particulièrement de certains quartiers. Elle a effectivement eu des contacts avec eux.

Une commissaire ADG explique que la commission s'intéresse au rapport sur la problématique de la drogue et du deal à Cornavin, car celle-ci a beaucoup travaillé sur ce sujet. Elle demande également quelle influence ont les travaux autour de la gare sur le trafic de drogue.

M^{me} Spoerri répond que les travaux ont en effet des conséquences sur le trafic de drogue aux alentours de Cornavin. La densité du trafic a pour une de ses composantes l'infrastructure. Plus elle est compliquée, plus le trafic se développe.

Une commissaire ADG fait remarquer que la répression est nécessaire souvent car quelque chose a été manqué auparavant. Elle remarque que la collaboration avec d'autres départements est souvent difficile à mettre en œuvre. Elle demande si d'autres pistes de travail ont été étudiées.

M^{me} Spoerri répond que d'autres cantons ont initié des travaux sur des domaines précis. Elle cite l'exemple de Neuchâtel sur la violence conjugale. Elle explique que les échanges se font à travers la conférence suisse. Elle donne également l'exemple de Fribourg qui a décidé de placer des policiers 24 heures sur 24 aux alentours de la gare où il y avait beaucoup de deals. Ainsi au début plus personne ne «dealait» dans ce quartier, puis la situation a rapidement empiré, et est aujourd'hui pire qu'avant. M^{me} Spoerri entend continuer selon sa politique.

Elle rappelle que la gare de Cornavin voit 65 000 passages par jour. Elle estime qu'il faut consolider les expériences et prendre à chacune ce qu'il y a de meilleur. Les conférences suisse et romande servent à cela.

Audition du 12 mai 2003 des pétitionnaires, Mmes Fabienne Gautier et Olivia Guyot

En préambule, M^{me} Guyot souhaite indiquer que les tonnes de déchets illégaux ont augmenté entre 1997 et 2001 de 180 tonnes, soit une augmentation de 40 %. Et elle rappelle que la pétition a été déposée en novembre 2002.

M^{me} Gautier remercie la commission de les recevoir. Elle explique que la pétition est née suite à un constat : les commerçants sont de plus en plus souvent interpellés par les clients et les touristes à propos de l'augmentation de la déprédation et de l'image de Genève qui descend. Elle indique que la ville est sale, qu'il y a des tags partout, et que la sécurité est une problématique qui va de pair avec la saleté. Elle estime qu'un quartier sale, mal éclairé, devient vite insécurisé et que les gens ne s'y promènent plus volontiers. Elle souligne le fait que ces remarques sont faites par des gens de l'extérieur.

M^{me} Gautier rappelle que près de 5600 personnes ont signé cette pétition. Elle fait remarquer par ailleurs qu'il s'agit d'un phénomène aussi communal. Elle souhaite relever le fait que le citoyen est irresponsable, et qu'il considère la rue comme un vide-appartement. Elle explique qu'il est temps de trouver une solution, et de responsabiliser la population. Dans cet objectif, elle estime qu'il faudrait promouvoir une communication plus pertinente. Elle suppose que les tous-ménages distribués dans les boîtes aux lettres passent souvent à la poubelle. M^{me} Gautier imagine qu'une campagne d'affichage frappante, voire choquante, permettrait d'attirer l'attention. Elle rappelle que le citoyen est responsable de sa ville sale, et souhaite que la sensibilisation se fasse déjà à l'école.

M^{me} Gautier évoque également la répression, prévue par la loi. Elle cite comme exemple un propriétaire qui peut être mis à l'amende s'il ne ramasse pas la crotte de son chien. Elle mentionne en outre les travaux d'intérêt généraux, par exemple faire nettoyer les murs aux tagueurs pris sur le fait.

M^{me} Guyot indique qu'elle a beaucoup apprécié le travail effectué par le département de M^{me} Spoerri en matière de politique de sécurité. Elle demande que cette démarche soit poursuivie, et que c'est également dans cette optique qu'elle-même et M^{me} Gautier sont présentes aujourd'hui. La pétition demande des moyens d'actions plus concrets et sur la durée.

M^{me} Gautier déplore également la disparition des concierges dans les immeubles, au profit des entreprises de nettoyage. Elle explique que le concierge amenait beaucoup de convivialité à un immeuble, il en connaissait les locataires, etc. L'entreprise de nettoyage quant à elle ne passe que deux fois par semaine. En attendant, les gens ne savent plus que faire des déchets importants, et ils ne respectent pas les consignes. Elle déplore également que les locaux des poubelles des immeubles aient été réquisitionnés pour en faire des locaux à vélos ou pour les poussettes. Elle souhaite qu'une sensibilisation soit faite auprès des régions également. Elle mentionne enfin le fait que les gens peuvent être mis à l'amende s'ils sortent les poubelles en dehors des jours prévus pour cela.

M^{me} Guyot explique que la pétition englobe un champ plus vaste que la propreté et la sécurité du centre ville. Elle indique que le centre ville est souvent comparé au plus gros centre commercial à ciel ouvert. Effectivement, il faut en assurer la convivialité, mais également l'accessibilité. M^{me} Guyot estime qu'il est indispensable de créer des parkings de proximité. Elle explique que les consommateurs ne sont pas d'accord de porter leur cabas sur plus de 150 mètres. Elle estime que la situation est dramatique, et qu'il faut réagir, car en effet le centre ville n'est pas convivial.

Un commissaire (L) indique qu'il est lui choqué par les crachats, signe apparent de virilité et de maturité sexuelle, ajoute-t-il. Il se demande s'il faudrait plus de nettoyage ou moins de production de déchets: où mettre l'accent? Il fait remarquer par ailleurs que les quartiers piétons sont plus faciles à nettoyer, et il se demande si ce constat peut constituer un élément de réponse.

M^{me} Gautier explique qu'elle a rencontré le préposé au commerce de la mairie de Lyon, qui lui a indiqué qu'une loi y interdisait désormais les crachats. Elle ajoute que cela pose parfois problème, car des manifestations sportives se tiennent aussi au centre ville, et que les sportifs ont pour habitude de cracher pendant l'effort. Elle fait remarquer par ailleurs que le crachat

vient de l'habitude de chiquer. Elle explique en outre que le crachat est interdit également car il est véhicule de bactéries et de virus.

Concernant le nettoyage, M^{me} Gautier estime que l'on a les moyens de nettoyer, qu'il y ait des voitures ou pas. Elle ajoute que le piéton peut salir autant que la voiture. Elle estime qu'il s'agit avant tout d'apprendre aux gens à ne pas jeter n'importe quoi. Elle fait remarquer également que le tri des déchets est trop faible.

M^{me} Gautier évoque un projet en étude sur lequel elle travaille, le 'city manager', et pour lequel elle a déjà l'accord du Conseil d'Etat, qui impliquerait un partenariat public-privé. Le 'city manager' aurait pour tâche d'aller sur le terrain, de sensibiliser la population. Elle indique qu'elle est en contact avec Jacques Folly, de l'inspection du commerce et du contrôle des prix, DEEE. Elle fait savoir également que la Ville est plus réticente à ce projet.

Une commissaire (Ve) demande si la pétition a également été envoyée à la Ville.

M^{me} Gautier répond qu'elle a été envoyée uniquement au Grand Conseil.

Concernant la sécurité, une commissaire (Ve) souhaite connaître des exemples de lieux que M^{me} Gautier trouve mal éclairés ou pas sûrs.

M^{me} Gautier explique que la pétition a été déposée au niveau cantonal, car le même constat a été fait dans toutes les communes. Elle fait remarquer que chaque commune a sa propre voirie, mais que les tags sont un problème partout. Elle évoque l'exemple de la commune de Carouge qui a sollicité les propriétaires d'immeubles pour une redevance en échange d'un nettoyage automatique des tags. Elle regrette que M. Ferrazino n'ait pas sensibilisé les propriétaires d'immeubles en ville. Elle déplore en outre que les frais de nettoyage des façades soient très élevés.

Elle souhaite revenir sur la responsabilisation du citoyen, qui est selon elle le seul moyen de se diriger vers une ville propre.

Concernant des lieux mal famés, M^{me} Gautier cite l'exemple du cinéma le Rialto, aux alentours duquel c'est sale et mal éclairé, et auquel elle ne se rend plus pour ces mêmes raisons.

Un commissaire (S) explique que la responsabilisation du citoyen est un thème cher à chacun. Il souhaite savoir quelles propositions concrètes les pétitionnaires peuvent faire. A propos de la sensibilisation dans les écoles, il fait remarquer que de l'information a été faite dans les écoles enfantines déjà dans le cadre du projet hérissons.

A propos des tags, le commissaire socialiste indique que le Tribunal de la jeunesse est conscient que le tag est un délit, et les jeunes sont punis pour cela, également à travers le nettoyage des façades endommagées.

Enfin, concernant la sécurité, le commissaire socialiste demande quelle sécurité est demandée dans la pétition. Il demande quels quartiers seraient concernés et quelle conception de la sécurité ont M^{mes} Gautier et Guyot.

M^{me} Gautier explique qu'elle se réjouit de la campagne Hérissons dans les écoles. Elle suggère un renouvellement de ce type de campagne. Elle propose également de toucher les adultes par des campagnes d'affichage. Elle pense que les associations de commerçants pourraient effectivement participer à une telle action. Cela sera à discuter.

Concernant la sécurité, M^{me} Gautier explique qu'en sus de la prévention, il existe des moyens de répression. Elle a le sentiment d'un laisser-aller de la part des autorités de la police. Elle évoque des endroits devenus des zones de non-droit. M^{me} Gautier estime qu'il faut instaurer une présence policière accrue, et souhaite rappeler que c'est aussi le rôle de la police.

Un commissaire (L) remet en question la corrélation entre convivialité et propreté. Il évoque des villes du sud, très conviviales, et pourtant particulièrement sales. Inversement, il considère les rues de Bergen très propres, mais peu conviviales. Il suppose que Genève n'est ni propre ni conviviale. Le commissaire L indique qu'il partage les questions posées par la commissaire (Ve) sur la pertinence d'impliquer également la ville et les municipalités, car la propreté relève de leur compétence. Il suggère que les agents municipaux deviennent également gardiens de la propreté, en plus du travail des éboueurs.

Concernant la sécurité, le commissaire libéral estime que les agents municipaux ne suffisent plus. Il relève que la condamnation et la surveillance du trafic de drogue se règlent au niveau cantonal.

Le commissaire (L) demande si les pétitionnaires sont satisfaits de la politique de la Ville de Genève au niveau de la propreté urbaine.

M^{me} Gautier répond que M. Ferrazino a pris beaucoup de dispositions, mais que peu d'effets ont suivi. Elle admet que les tags sont enlevés rapidement des bâtiments municipaux, mais elle relève que peu d'efforts sont faits en général. Le tous-ménage reçu dans les boîtes aux lettres est probablement parti à la poubelle avec le reste de la publicité. Elle-même souhaite plus de visibilité de la police.

Une commissaire (S) regrette que la mixité dans les quartiers n'existe plus et fait remarquer que les Rues-Basses sont désertes le soir après la fermeture des commerces. Concernant l'insécurité, elle explique que ce sont plutôt les femmes qui ont peur le soir, ainsi que dans les parkings. Elle demande si les pétitionnaires soutiennent la proposition de réserver des espaces de parking pour les femmes.

M^{me} Gautier répond que la ville n'est pas désertée, car c'est la commune qui a le plus d'habitants. Elle explique qu'elle n'est pas contre la mixité des quartiers. Elle reconnaît que les Genevois n'ont pas la fougue des gens du sud. M^{me} Gautier explique que les gens aiment vivre à Genève car ils ont cette impression de sécurité et de propreté. Elle regrette que cela ne soit plus. Selon elle la meilleure solution est la sensibilisation de la population.

Un commissaire PDC expose le cas de Soral et de sa déchetterie. Il explique que les gens trient leurs déchets, puis déposent les sacs n'importe où. Il indique que la campagne d'affichage a reçu un bon accueil, et que le tri des déchets a augmenté. Concernant les propriétaires de chiens, il ne pense pas que ceux-ci aient vraiment changé leurs habitudes. Il estime que la sensibilisation doit se faire à tous les niveaux.

Une commissaire ADG estime, contrairement à ce qu'elle a pu entendre dans cette séance, que Genève n'est pas si sale que ça. Elle reconnaît que certains comportements sont effectivement à améliorer. Elle demande d'où viennent les chiffres cités en début de séance concernant l'augmentation des déchets illégaux, et sur quoi M^{mes} Gautier et Guyot se basent pour dire que les déprédations ont augmenté.

M^{me} Guyot répond en ce qui concerne les chiffres cités qu'elle tient l'information de M. Boris Woelflé, chef du service de levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public. En 1997 il y avait 1969 tonnes de déchets, dont 496 illégaux. En 2001 il y avait 2'702 tonnes de déchets, dont 676 illégaux.

Un commissaire (R) estime que Genève n'est pas une ville propre, et donne pour preuve que les étrangers et touristes s'en plaignent. Il cite Madrid, qui est une ville magnifique et propre, mieux entretenue que Genève. Il évoque également l'exemple de Barcelone qui a pris les choses en main avant les Jeux Olympiques et en six mois a nettoyé complètement la ville. Il ne restait plus un seul tag. Ceux-ci sont évidemment revenus depuis.

Le commissaire (R) s'indigne du fait que de la Jonction jusqu'à Bernex il n'y ait plus un seul mur qui ne soit pas tagué. Il explique que beaucoup de travail devra être fait.

M^{me} Gautier estime que les gens qui taguent sont des gens irresponsables et d'une certaine tranche d'âge. Elle suggère de sensibiliser à cela déjà au niveau scolaire.

II. Discussion de la commission et vote

Un commissaire R estime que les invites de la pétition sont logiques et représentent ce que l'on souhaite à Genève. Il estime que le système de sanctions est plus difficile à mettre en œuvre, mais que ce sujet doit être développé. Il explique qu'il est nécessaire de faire savoir à certaines personnes que certaines choses sont interdites. Il propose un renvoi au Conseil d'Etat, la pétition correspondant à leur politique actuelle.

Un commissaire S fait remarquer que ce n'est pas la première pétition de ce genre. Il rappelle la pétition sur la Place des Volontaires, pour laquelle le Conseil d'Etat a déjà fourni des réponses. Il rappelle que les sanctions existent et sont inscrites dans la loi. Il fait remarquer également que M. Cramer travaille sur un projet, ainsi que Mme SPOERRI. Il explique qu'il n'est pas favorable à un renvoi au Conseil d'Etat.

Un commissaire (L) estime que le débat sur la propreté, la sécurité, peut s'arrêter ici. Il indique qu'il est notoirement connu dans le tourisme genevois que la propreté s'est dégradée. Il propose un envoi au Conseil d'Etat avec un signe clair, soit que cette décision appuie la politique déjà en cours. Il suggère que davantage de moyens soient alloués à cela.

Une commissaire ADG se déclare gênée. Elle estime que cette pétition est une pétition fourre-tout. Elle rappelle que la commission s'est déjà penchée sur la question de l'insécurité, avec un bilan très mitigé. Outre l'aspect salubrité et sécurité, deux questions difficiles qui ne demandent pas la même réponse.

Une commissaire (Ve) explique que les problèmes sont tous mélangés, ainsi que les compétences. Elle serait intéressée d'entendre les différents responsables, soit MM. Cramer, Ferrazino, etc. Elle estime qu'il faut réfléchir encore sur de nombreux de points.

Un commissaire PDC explique que depuis trois ou quatre ans cette problématique prend beaucoup d'ampleur. Il fait remarquer qu'il est important de ne pas mélanger propreté et salubrité. Il a l'impression qu'il y a plus d'irresponsabilité aujourd'hui qu'à l'époque. Il évoque le cas de Bernex et de sa nouvelle manière de sanctionner les gens. Il explique que les gens pris sur le fait seront nommés dans le journal communal, et est persuadé que cela peut être efficace.

Un commissaire (L) reconnaît que des réponses ont déjà été apportées. Au fond, il explique qu'il ne va rien apprendre de nouveau en faisant venir des services de l'État ou de la Ville. Il rappelle que la pétition a récolté près de 6000 signatures et il demande un vote.

Le Président soumet aux voix la proposition de faire plus d'auditions.

Pour: 1 AdG, 2 S, 1 Ve (4)
Contre: 2 PDC, 3 L, 1 R, 1 UDC (7)
Abstentions: -

La proposition de procéder à plus d'auditions est rejetée.

Le président soumet aux voix la proposition de continuer le débat.

Pour: 1 AdG, 2 S, 1 Ve (4)
Contre: 2 PDC, 3 L, 1 R, 1 UDC (7)
Abstentions: -

La proposition de continuer le débat est rejetée.

Le président soumet aux voix le dépôt de la pétition.

Pour: 1 AdG, 2 S, 1 Ve (4)
Contre: 2 PDC, 3 L, 1 R, 1 UDC (7)
Abstentions: -

La proposition de dépôt est rejetée.

Le président soumet aux voix le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Pour: 2 PDC, 3 L, 1 R, 1 UDC (7)
Contre: 1 AdG, 2 S, 1 Ve (4)
Abstentions: -

Le renvoi au Conseil d'Etat de la pétition 1412 est accepté.

Une commissaire (S) indique qu'elle fera un rapport de minorité.

En conclusion, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre la majorité de la Commission des pétitions, soit d'accepter le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1412)

pour la propreté, la salubrité et la sécurité de notre canton

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le commerce de détail genevois participe à l'animation et à la vie de notre canton. Il est le plus grand employeur du canton après l'Etat. Non seulement il représente une attractivité pour le tourisme et le citoyen en général, mais il joue également un rôle social dans les quartiers. C'est pour cela que le commerce genevois est aujourd'hui soucieux de retrouver une Genève « canton propre » et un climat de sécurité, qui a toujours régné dans nos rues. Ce constat de détérioration dans bon nombre de quartiers nuit à la bonne marche des affaires.

- Pour une information et une responsabilisation du citoyen pour l'image de Genève « canton propre » et une politique de répression lors du non-respect de cette salubrité.
- Pour une politique de sanctions sous forme de travaux d'intérêt général prise lors de déprédations de biens publics ou d'autrui.
- Pour une politique de prévention et de répression accrue dans notre canton afin que disparaisse le climat d'insécurité qui va grandissant.

Les signataires de la présente pétition – citoyens, touristes, clients et commerçants – demandent instamment au Grand Conseil de la République et canton de Genève :

- de développer un système de sanctions allant de l'amende aux travaux d'intérêt général lors du non-respect de la propreté dans notre canton et en cas de déprédation de biens publics ou privés;
- de développer une politique de prévention et de répression accrue dans notre canton en général, et dans notre cité en particulier;

- d'assurer une meilleure sécurité du citoyen en instaurant des contrôles réguliers, de jour comme de nuit, des quartiers et des lieux où se pratiquent des échanges de drogue.

N.B. : 5669 signatures

*Comité « pour la propreté, la salubrité
et la sécurité de notre canton »*

Case postale 5014

1211 Genève 11